



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°101/2022
du Conseil communautaire
Séance du 27 juin 2022

Date d'envoi de la convocation = 21 juin 2022

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 50

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 21

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Charles BASCLE, Christian BAUME, Sébastien BAYART, Philippe BERTHOMIEU, Yves CAZORLA, Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Cédric CLEMENTE, Michel COULLOMB, Maxime COUSTON, Manon CROUSIER, Benjamin DESBRUN, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Patricia GARNERO, Hervé GINOT, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Sarah LEFRANC, Béatrice LOISON, Léopoldina MARQUES-ROUX, Jennifer OBID, Laurent OUILLON, Patrick PALISSE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Jean Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Justine ROUQUAIROL, Vincent ROUSSELOT, Muriel ROY-CROS, Marjorie SABATON, Claude SALAU, Christophe SERRE, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Monique GRAZIANO-BAYLE, Sylvie BARRIEU-VIGNAL à Cédric CLEMENTE, Jacques BERTOLINI à Béatrice LOISON, Anthony CELLIER à Jean Christian REY, Catherine CHANTRY à Laurent OUILLON, Christine CLERC à Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN à Hervé GINOT, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Robert GAUTIER à Patrick PANNETIER, Claire LAPEYRONIE à Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Fred MAHLER à Christophe SERRE, Stéphane MAURIN à Cédric CLEMENTE, Julie MERCIER à Benoit TRICHOT, Gérald MISSOUR à Elian PETITJEAN, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Christine MUCCIO à Christian BAUME, Laurent NADAL à Patrick PALISSE, Philippe PAQUIER à Manon CROUSIER, Catherine PECASTAING à Hervé GINOT, Jean ROCHE à Patrick PALISSE, Maria SEUBE à Bernard DUCROS

Absents/Excusés : Eric AJASSE, Pascale BORDES, Alain POMMIER, Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Brigitte VANDEMEULEBROUCKE.

Objet : D - Compte Administratif 2021 du Budget Annexe GEMAPI

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2021	Résultat de l'exercice 2020 repris en 2021	Résultat à la clôture de l'exercice 2021
Investissement	482,55	8 425,62	-7 943,07	119 634,44	111 691,37
Fonctionnement	604 898,00	699 509,37	-94 611,37	178 005,39	83 394,02
Total	605 380,55	707 934,99	-102 554,44	297 639,83	195 085,39

Le compte administratif pour le Budget Annexe GEMAPI pour l'exercice 2021 s'élève toutes sections confondues à :

- En recettes : 605 380,55 € ;
- En dépenses : 707 934,99 €.

La déclinaison des dépenses et recettes par chapitre s'établit ainsi :

A. Les recettes : 605,4 K€

Les recettes de fonctionnement de l'exercice atteignent 604,9 K€ et sont constituées pour 527 K€ de la taxe GEMAPI (chapitre 73), et pour 76,7 K€ d'une dotation de compensation GEMAPI (chapitre 74).

Les recettes d'investissement atteignent 0,5 K€. et concernent le FCTVA perçu sur la base des dépenses d'investissement de 2021 (chapitre 10).

B. Les dépenses : 707,9 K€

Les dépenses d'exploitation, d'un montant de 699,5 K€, sont composées principalement des cotisations aux syndicats pour 680,3 K€ (chapitre 65), des dégrèvements de la taxe GEMAPI pour 6,4 K€ (chapitre 014), des charges financières pour 2,1 K€ (chapitre 66) et des travaux d'entretien courant pour 10,7 K€ (chapitre 011).

Côté investissement, les dépenses atteignent 8,4 K€. Elles sont constituées pour 2,9 K€ de travaux sur l'Arnavé (chapitre 21) et pour 5,5 K€ du remboursement du capital des emprunts (chapitre 16).

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, un excédent de 195 085,39 € est constaté toutes sections confondues :

- Résultat d'investissement 111 691,37 € ;
- Résultat de fonctionnement : 83 394,02 €.

Avec les restes à réaliser en investissement au 31/12/2021 d'un montant de 13 244,87 € en dépenses, un excédent de financement de 181 840,52 €.

Le compte administratif 2021 du Budget Annexe GEMAPI est retracé en annexe 4.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-31 et L1612-13,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 20 juin 2022,

Le Conseil communautaire décide, à la majorité ; (2 oppositions)

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2021, toutes sections confondues, pour le Budget Annexe GEMAPI, tel qu'il a été arrêté.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 27 juin 2022.

Le Président
Jean Christian REY

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le*

11 JUIL. 2022



Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le



ID : 030-200034692-20220627-DEL101_2022-DE